

DOSSIER D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION AUX SERVICES

SERVICE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN				
GARDERIE MIDI				
GARDERIE SOIR				
CANTINE				
REPAS ADULTE				

▲ RAPPEL CONCERNANT LE REGLEMENT :

- Les inscriptions se font uniquement auprès du service scolaire pendant les heures d'ouverture.
- Aucune inscription à la cantine ne sera prise en compte après le jeudi 10h, pour la semaine suivante.
- Tous service (cantine ou garderie) annulé moins de 48h à l'avance et sans motif valable, sera facturé.
- Pour les parents inscrivant leur enfant en garderie du soir, tout retard après 18h sera facturé 5" par enfant et par quart d'heure.
- En cas de factures impayées, la collectivité se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription.
- Les accueils périscolaires s'adressent prioritairement aux enfants dont les parents (ou le parent isolé) travaillent où sont en formation. En cas d'effectifs trop nombreux, la collectivité se réserve le droit ne pas inscrire un enfant ne répondant pas à ce critère

Signatures des responsables légaux précédées de la mention « lu et approuvé » :